



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 30 septembre 2020

CM 3786/20

FISC
ECOFIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecomp2b.taxpolicy@consilium.europa.eu

Tél./Fax: + 32-2-281.2892

Objet: Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
- Rapport du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)"
proposant de modifier les annexes des conclusions du Conseil
du 18 février 2020
= Approbation
= Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 30 septembre 2020 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour approuver le rapport du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" proposant de modifier les annexes des conclusions du Conseil du 18 février 2020, qui figure dans le document 11054/20 REV 1 + COR 1.

Veuillez répondre par "OUI" ou par "NON".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent être adressées au secrétariat général du Conseil par courrier électronique (ecomp2b.taxpolicy@consilium.europa.eu) au plus tard mardi 6 octobre 2020 à 8 heures (heure de Bruxelles).